

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00775
Numéro SIREN : 492 313 184
Nom ou dénomination : SARL PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013145

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité13145
**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M BERTON PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE LD LES COUGUILLES
83210 LA FARLEDE
FRANCEPour le compte de :
SARL SARL PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
83210 LA FARLEDE

N° d'adhérent : 20120460392323

N° SIREN : 492 313 184
Période déclarée : 2021
Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

Certifié conforme à l'original
H. Girault



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal

0 Bénéfice imposable à 15%

0 Déficit (report du 2033-B)

Certifié conforme à l'original
H. Gei aut



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

1	Titre	M	Nom, Prénom	BERTON Pierre
	Qualité			GERANT associé
	Numéro, type et nom de voie	210 AV SAINTE MARGUERITE		
	Complément de distribution	QUARTIER LES MOULINS	Lieu-dit, Hameau	
	Code postal	83610	Ville	COLLOBRIERES
	Pays	FRANCE		

2	Titre	M	Nom, Prénom	BERTON Romain
	Qualité			associé
	Numéro, type et nom de voie	50 IMPASSE DU HAMEAU D AIGUIER		
	Complément de distribution		Lieu-dit, Hameau	
	Code postal	83210	Ville	LA FARLEDE
	Pays	FRANCE		

1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	73	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2021
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	14 520		
	A titre de représentation, de missions et de déplacements	Indemnités forfaitaires		Remboursements
	A titre de frais professionnels autres	Indemnités forfaitaires		Remboursements
2	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	50	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2021
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	7 606		
	A titre de représentation, de missions et de déplacements	Indemnités forfaitaires		Remboursements
	A titre de frais professionnels autres	Indemnités forfaitaires		Remboursements



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	95 257	65 950	29 307
Immobilisations financières (1)	9 700		9 700
TOTAL I (5)	104 957	65 950	39 007

2 - Actif circulant

Stocks marchandises	340 500		340 500
Créances (2) clients et comptes rattachés	55 737		55 737
Créances autres (3)	7 636		7 636
Disponibilités	32 185		32 185
TOTAL II	436 058		436 058
TOTAL GENERAL (I + II)	541 015	65 950	475 065

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel			1 500
Réserve légale			150
Report à nouveau			6 681
Résultat de l'exercice			33 049
TOTAL I			41 380

3 - Dettes

Emprunts et dettes assimilées (4)			208 503
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			97 000
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		45 744	128 182
TOTAL III			433 685
TOTAL GENERAL (I + II + III)			475 065

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	486 848
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	121 145
Autres produits			14 532
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	622 525
<hr/>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			206 208
Variation de stock (marchandises)			19 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			62 285
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			20 050
Autres charges externes			147 093
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés			15 511
		dont TP/CFE, CVAE	
Rémunérations du personnel			65 420
Charges sociales			12 140
Dotations aux amortissements			5 927
Autres charges			2 394
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
		Total des charges d'exploitation (II)	556 028
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			66 497
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		3 175
	Charges exceptionnelles (VI)		30 273
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			33 049

B - RÉSULTAT FISCAL

33 049

			33 049	
Déficits antérieurs reportables	61 687	dont imputés sur le résultat		33 049
			0	


**Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values**
I - IMMOBILISATIONS
Immobilisations corporelles

Installations techniques matériel et outillage industriels	78 270			78 270
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 077			5 077
Matériel de transport	11 333	6 000	8 333	9 000
Autres immobilisations corporelles	2 244	666		2 910

Immobilisations financières

	9 700			9 700
TOTAL rubrique I	106 624	6 666	8 333	104 957

II - AMORTISSEMENTS
Immobilisations corporelles

Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 017	4 960		57 977
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 331	216		4 547
Matériel de transport	8 764	732	8 333	1 163
Autres immobilisations corporelles	2 244	19		2 263
TOTAL rubrique II	68 356	5 927	8 333	65 950

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	61 687
Déficits imputés	33 049
Déficits reportables	28 638
TOTAL des déficits restant à reporter	28 638



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		3,00
	- dont apprentis	
	- dont handicapés	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		607 993
	TOTAL 1	607 993

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		14 532
	TOTAL 2	14 532

Achats		268 493
Variation négative des stocks		39 050
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		103 368
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		32 289
	TOTAL 3	443 200

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		179 325
---	--	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE		607 993
Effectifs au sens de la CVAE		3,00



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M			
	Nom et prénom	BERTON Pierre		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	73		Pourcentage de détention	49,00%
	Date de naissance			Pays de naissance	
	Code postal de naissance	75		Commune de naissance	PARIS
	Numéro, type et nom de voie	210 AV ST MARGUERITTE			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	83610		Ville	COLLOBRIERE
	Pays				
2	Titre	M			
	Nom et prénom	BERTON Romain		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50		Pourcentage de détention	20,00%
	Date de naissance	07/10/1989		Pays de naissance	france
	Code postal de naissance	75		Commune de naissance	paris
	Numéro, type et nom de voie	50 Impasse du hameau d aigulier			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	83210		Ville	LA FARLEDE
	Pays	FRANCZ			

SARL PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
83210 LA FARLEDE

R.C.S. TOULON 492 313 184
PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 10 juin 2022

L'AN Deux mille vingt deux, et le dix juin, à QUINZE HEURES, les associés se sont réunis au siège social de la S.A.R.L. PIERRE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur BERTON Pierre - propriétaire | 73 parts |
| - Monsieur BERTON Romain - propriétaire | 50 parts |
| -Monsieur BERTON Michel -propriétaire | 9 parts |

Total des parts présentes, CENTS TRENTE DEUX PARTS, sur les CENTS CINQUANTE parts composant le capital social.

Monsieur BERTON Pierre, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Rémunération de la gérance
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

BP MB RB

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 33,048 € de la manière suivante :

Bénéfice 2021 à affecter 33,048 €

AFFECTATION

Report à nouveau: 33,048 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2021, le gérant a perçu une rémunération brute de 14,520 € pour l'exercice 2022 le gérant aura droit à une rémunération plus charges sociales selon le chiffre d'affaires réalisé et éventuellement à un intéressement sur le chiffre d'affaires
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et l'associé.

M BERTON Pierre



M BERTON Romain



M BERTON, Michel



SARL PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
83210 LA FARLEDE

R.C.S. TOULON 492 313 184

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Comme vous pourrez le remarquer cet exercice se solde par un bénéfice de 33,048 euros
Notre chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 607,991 € alors qu'il était de 663,727 € l'année précédente soit une diminution de 8 % due à la pandémie de covid,

Nos charges de personnel se sont élevées à la somme de 77,560 € et représentent 13 % du chiffre d'affaires HT,

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 33,048 €

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice 2021 à affecter	33,048 €
--------------------------	----------

TOTAL A AFFECTER	33,048 €
------------------	----------

AFFECTATION	
Report à nouveau:	33,048 €

Nos capitaux propres sont positifs de 41,379 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons la non distribution de dividendes les années précédentes ni pour cet exercice.

BP

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24.07.1966

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérante, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,

